



Ref.: SCBD/BS/MPDM/jh/67587

28 mai 2009

NOTIFICATION¹

Présentation d'informations scientifiques fiables en ce qui concerne l'identification des organismes vivants modifiés ou caractères spécifiques qui pourraient avoir des effets néfastes sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, en tenant compte également des risques pour la santé humaine

Madame / Monsieur,

La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP MOP), dans sa décision BS-IV/11, a demandé aux Parties et invité les autres gouvernements et les organisations pertinentes à soumettre au Secrétaire exécutif des informations scientifiquement fiables sur l'identification des organismes vivants modifiés ou caractères spécifiques qui pourraient avoir des effets néfastes sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, en tenant compte également des risques pour la santé humaine.

Dans la même décision, les Parties au Protocole ont établi un processus consistant en un Forum d'experts en ligne à composition non limitée et un Groupe spécial d'experts techniques (AHTEG) sur l'évaluation des risques et la gestion des risques. Conformément aux termes de référence établis par les Parties, le Groupe spécial d'experts techniques doit examiner les modalités possibles de coopération dans l'identification des organismes vivants modifiés ou des caractères spécifiques qui pourraient avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, en tenant compte également des risques pour la santé humaine, à sa deuxième réunion.

Afin de permettre des délibérations en temps opportun sur la question par les experts du Forum en ligne à composition non limitée, à travers a) des groupes spéciaux de discussion, qui devraient débiter en novembre 2009; et b) des conférences en temps réel, provisoirement prévues pour commencer en février 2010, ainsi que par des experts du Groupe spécial d'experts techniques lors de sa deuxième réunion, prévue pour avril 2010, vous êtes cordialement invités à communiquer au Secrétariat toutes les informations scientifiquement fiables actuellement disponibles sur le sujet ci-dessus dès que possible, mais **au plus tard le 15 septembre 2009**.

Je tiens à saisir cette occasion pour vous remercier de votre collaboration et soutien aux travaux du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Veuillez accepter, Madame / Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat.

Aux correspondants nationaux du Protocole de Cartagena, de la CDB (où il n'y en a pas du Protocole), du Centre d'échange et des organisations concernées

